



Conseil d'administration du 2 juin 2020

Procès-verbal

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : N°4

Date de transmission de la convocation aux membres : 20/05/2020

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	ROUSSEAU Géraldine	Proviseure adjointe
	ROBIN Pascal	Agent comptable
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	Conseillère Principale d'Education
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	RICHARD Denis	
	GIRARD Charlotte	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	CHATELIER Stéphan	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
PARENTS D'ELEVES ET ELEVES	DODARD Emmanuel	Parents d'élèves
	ANTOINE Guillaume	
	BERALD Corine	
	LEONARDON-BOUGAULT Ottilia	Elève

Ordre du jour :

- Adoption du PV du C.A. du 26 novembre 2019
- Affaires financières
 - Compte financier
 - Protocole sanitaire
 - DBM

- Contrats et conventions
- Autorisation d'un don
- Admissions en non-valeur
- Affaires pédagogiques
 - Mesures sur postes
 - Proposition de modification du règlement intérieur
- Questions diverses

Le quorum étant atteint 18 personnes présentes, monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h35.

Comme inscrit au règlement intérieur du Conseil d'administration, le proviseur rappelle aux membres du CA que madame BOIS assistera aux débats afin qu'elle puisse assurer le secrétariat de séance.

Un secrétaire de séance adjoint est désigné en la personne de Madame BEUVE.

Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2019

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, il le met au vote :

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur le proviseur met au vote l'ordre du jour ainsi arrêté :

- Adoption du procès-verbal du CA du 26 novembre 2019
- Affaires financières
 - Compte financier
 - DBM
 - Contrats et conventions
 - Autorisation d'un don
 - Admission en non-valeur
- Affaires pédagogiques
 - Proposition de modification du règlement intérieur
 - Protocole sanitaire
 - Adaptation du calendrier scolaire
- Questions diverses.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

17h45 : Départ de madame la Provisseure adjointe, portant le nombre de votants à 17.

17h50 : Arrivée de monsieur Kozlyk, portant le nombre de votants à 18.



Compte financier

17h55 : Départ de monsieur CAUVIN, portant le nombre de votants à 17.

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier. Le document a été transmis en amont aux membres du CA.

Le résultat de l'exercice 2019 est de -588.02 euros. Le budget est donc équilibré. Ce résultat résulte de la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement (Services généraux – 7960.07 euros et Service Restauration Hébergement +7372.05 euros).

Monsieur l'agent-comptable présente le compte-financier et l'analyse financière du lycée :

- Patrimoine du lycée : au 31/12/2019, il s'élevait en valeur d'achat à 3736099.78 euros. En prenant en compte les amortissements enregistrés (valeur nette comptable), il se situait à 1173000.26 euros.

- Montant des stocks :

- Services généraux (stock pédagogique) : 26415.75 euros
- Service Restauration Hébergement (denrées) : 7969.46 euros

- Reliquats (reliquats les plus importants au 31/12/2019) :

- Taxe d'apprentissage : 39579.29 euros
- Fonds Erasmus Macédoine : 30005.60 euros
- Fonds Erasmus Move : 17592.00 euros
- Subventions de la Région pour financer des projets : 15216,37 euros

- Restes à percevoir :

- Restauration scolaire : 17023.50 euros (dont 3096.81 qui concernaient des dossiers mis à l'huissier)
- Vente des objets confectionnés : 9045.00 euros
- Subventions de la Région en rapport avec le financement des transports scolaires et d'équipements en Restauration : 6053.52 euros
- Factures : 3230.22 euros
- Frais d'inscription au BTS : 1080 euros

- Trésorerie nette au 31/12/2019 : Correspondait à 50.59% des charges de fonctionnement décaissable de l'exercice écoulé, ce qui permettait à l'établissement de payer ses fournisseurs et bénéficiaires pendant un peu plus de 6 mois.

- Fonds de roulement : le détail du calcul du fonds de roulement est distribué aux membres présents. A la fin de l'exercice 2019, le fonds de roulement budgétaire était égal à 507798.78 euros

- Services généraux : les réserves disponibles représentaient 53.09% des charges de fonctionnement décaissable de l'exercice 2019.
- Service Restauration Hébergement : ce ratio était de 24.41%.
- A la fin de l'exercice, le besoin en fonds de roulement était égal à -79017.94 euros. Ce chiffre représente les besoins de financement de l'établissement liés au décalage de trésorerie (encaissements-décaissements) en rapport avec ses dépenses et ses recettes d'exploitation. Le chiffre étant négatif, le lycée n'avait nul besoin de financer ce décalage par son fonds de roulement.

En conclusion, au cours de l'exercice 2019, l'établissement a disposé d'une trésorerie lui permettant entre autres de payer ses fournisseurs dans les délais impartis par les textes. A la fin de l'exercice, il existait quelques restes à recouvrer mais le lycée disposait également d'importantes réserves, surtout pour ce qui est des services généraux.

Monsieur le proviseur met au vote le compte financier présenté par monsieur l'agent-comptable.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Monsieur le proviseur met au vote l'affectation des résultats.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Décisions Budgétaires Modificatives

La parole est donnée à monsieur l'adjoint-gestionnaire pour la présentation des DBM pour information.

Après avoir distribué un document explicatif aux membres présents du CA, Monsieur l'adjoint gestionnaire présente la Décision Budgétaire Modificative qui sera soumise au vote : le fond de roulement au 1^{er} janvier 2020 étant de 507798.78 euros, il serait souhaitable d'effectuer des prélèvements de sécurité afin de prévoir d'éventuelles dépenses d'investissement par exemple. Si cet argent n'est pas utilisé en fin d'année, il retombera alors dans le fonds de roulement.

Il est ainsi proposé de prélever 60000 euros sur le fonds de roulement (service général) afin de les affecter ainsi :

- 10000 euros sur le service AP en fonctionnement
- 30000 euros sur le service ALO en fonctionnement
- 20000 euros sur le service OPC en investissement

Il est également proposé de prélever 20000 euros sur le fonds de roulement (hébergement) afin de créditer :

- 10000 euros sur le service SRH en fonctionnement
- 10000 euros sur le service OPC en investissement

Monsieur le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques demande si la nouvelle mention complémentaire est incluse dans ces prévisions. Il y a actuellement une commande de 17000 euros de matériel.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que la priorité sera bien sûr donnée à l'ouverture de cette nouvelle section puisqu'il s'agit d'un choix de l'établissement. Il sera possible de proposer au CA de voter à nouveau pour répondre à ces besoins.

Une deuxième DBM est présentée : l'établissement a reçu 1225 euros du Rectorat au titre des fonds sociaux. Il est possible de les affecter sur le fonds social lycéen (qui est une aide destinée aux familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant : frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport ou de fournitures et manuels scolaires) ou sur le fonds social cantine, qui est une aide permettant uniquement d'aider les familles à payer les frais de cantine.

Monsieur l'adjoint-gestionnaire souhaiterait que cet argent serve à abonder le fonds social lycéen puisque ce dernier offre plus de possibilités et inclut la demi-pension.

Monsieur le proviseur met au vote la DBM concernant l'affectation des résultats et l'affectation des fonds sociaux.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Contrats et conventions

→ Contrat d'entretien et de maintenance préventif

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente le Contrat d'entretien et de maintenance préventif avec la société LAVOMATIQUE pour l'entretien des lave-linges, sèche-linges, calendres et tables à repasser pour un montant annuel forfaitaire de 1670 € HT.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation de signer ce contrat

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention transitoire 2020 – Unité de formation par apprentissage – CFA – Académie de Caen

Monsieur le proviseur explique que cette convention concerne la mise en place d'une Unité de Formation par Apprentissage qui sert de support à l'ouverture de la formation BP Gouvernante. Pour autant, suite au confinement, il n'est pas certain que cette formation puisse ouvrir à la rentrée 2020.

Monsieur le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques précise qu'il y a un problème de vivier : celui-ci est constitué de certains de nos élèves mais aussi d'adultes, souvent orientés par Pôle Emploi. Or ces derniers sont rarement titulaires du CAP dans le même secteur, ce qui est obligatoire. La formation ne peut ouvrir qu'à la condition d'avoir au minimum 6 personnes inscrites.

Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer la convention permettant la mise en place d'une UFA

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention Association Unis-Cité – Programme national « Cinéma et citoyenneté »

Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer la convention avec l'association Unis-Cité. Dans le cadre du programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la Culture, plusieurs jeunes en Service Civique organisent et animent des séances « ciné-débat » à l'internat du lycée à partir de films sélectionnés et fournis par le CNC.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Admission en non-valeur

Monsieur l'adjoint gestionnaire propose l'admission en non-valeur pour une créance de 102,73 €. Elle permettra l'abandon des poursuites pour le recouvrement de cette créance par l'agent-comptable

Monsieur le proviseur demande au CA l'admission en non-valeur.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Dons

Monsieur l'adjoint gestionnaire propose l'acceptation d'un don de 300 € de la part du Rotary. Ce don fait suite à une action de partenariat organisé en lien avec les classes de BTS.

Un représentant des personnels enseignants explique que depuis deux ou trois ans, le Rotary invite entre 30 et 40 personnes au restaurant d'application. Le rôle du Rotary étant d'aider à financer différentes opérations, il souhaite participer à hauteur de 300 euros afin de contribuer aux frais engendrés par la participation des élèves au dîner de la cérémonie des César au Fouquet's.

Monsieur le proviseur demande au CA l'acceptation du don.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Modification du règlement intérieur

Lors de la première réunion du CVL en début d'année scolaire, monsieur le Proviseur indique qu'il a été alerté par les jeunes filles du lycée qu'elles étaient victimes d'une certaine stigmatisation quant à leurs tenues vestimentaires. De plus il est apparu que les modes vestimentaires changent et que le règlement intérieur pointait certaines tenues jugées comme inappropriées mais pouvait permettre d'en porter d'autres (non énumérées) qui pouvaient pourtant porter ombrage à l'image de l'établissement.

Au paragraphe I. B. / 2. La tenue et la courtoisie / La tenue vestimentaire et les accessoires, il est indiqué : « La tenue vestimentaire est laissée à l'appréciation des familles. Elle doit, cependant, être décente, correcte et propre en toute circonstance. Les shorts et mini-jupes sont proscrits. »

Après avis du CVL et de la commission permanente, il est proposé de la substituer par la rédaction suivante : « La tenue vestimentaire doit être décente, correcte, propre et appropriée. »

Une représentante des personnels enseignants estime que les mots « décente » et « correcte » sont gênants, qu'ils prêtent à confusion. Peut-être serait-il plus judicieux d'utiliser la formule « la tenue vestimentaire doit être appropriée à un lycée hôtelier » ?

Un représentant des personnels explique que cette demande de modification fait suite à une requête du personnel de cuisine car il arrive régulièrement que des jeunes filles internes descendent prendre leur petit-déjeuner dans la tenue qu'elle portait la nuit.

Un représentant des personnels enseignants propose de solliciter les professeurs principaux à la rentrée afin qu'ils puissent faire le point avec leurs élèves sur ce qu'est une tenue décente.



Monsieur le Proviseur acquiesce et suggère d'enlever pour le moment ce qui est stigmatisant mais de revenir sur ce sujet à l'avenir afin d'améliorer la formulation, notamment dans le cadre du projet d'établissement.

Monsieur le Proviseur met cette proposition au vote.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Protocole sanitaire

Monsieur le proviseur présente le protocole sanitaire qui a fait l'objet d'une étude préalable lors de la réunion de la Commission Hygiène Sécurité le 28 mai 2020.

Ce protocole ne se substitue pas à ceux du Ministère de l'Éducation nationale et de la Région il vient en complément.

Le lycée a cherché à s'équiper en amont mais il est très difficile de se procurer le matériel. Les totems de gel hydroalcoolique n'ont malheureusement pas été livrés, ils ne le seront que fin juin. En attendant, des distributeurs seront placés dans les salles de cours.

L'établissement a reçu des masques à destination de tous les personnels, ainsi qu'un petit stock pour les élèves qui n'en n'auraient pas.

Le protocole national prévoit des agents en nombre dans les établissements pour assurer la désinfection des locaux et du mobilier. Or, la Région ne dispose pas d'un nombre d'agents suffisant.

Une représentante des personnels enseignants souhaite qu'il soit précisé que les gymnases sont fermés jusqu'à nouvel ordre. L'accès aux vestiaires étant interdit, il faut préciser aux élèves qu'ils doivent venir en tenue de sport.

Monsieur le proviseur répond que cela ajoute une contrainte supplémentaire puisque les élèves ne peuvent pas être en tenue de sport sur un plateau technique.

A la fin de la semaine précédant le CA, un sondage a été transmis aux familles afin de connaître le nombre d'élèves souhaitant réintégrer le lycée et ainsi de prévoir au mieux l'achat des denrées alimentaires.

A ce jour, 58% des élèves et 24% des familles ont répondu, laissant apparaître qu'environ 90 élèves souhaiteraient revenir en classe.

Il est prévu de privilégier le niveau de 2nde ainsi que quelques terminales qui ont des résultats scolaires trop justes en contrôle continu afin que les enseignants puissent travailler avec eux et les aider.

Un représentant des personnels enseignants se demande à qui les denrées cuisinées vont être servies.

Monsieur le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques explique qu'il est envisagé que les élèves consomment sur place ce qu'ils auront fabriqués. Ceci implique qu'un élève fabriquera son propre repas du début à la fin et de travailler les techniques principalement.

Il ne sera travaillé que des aliments frais, il n'y aura pas de grosse production.

Un représentant des personnels enseignants s'interroge sur la communication qui sera faite aux élèves après le sondage.

Monsieur le proviseur précise que les emplois du temps vont être refaits, les élèves et les familles seront informés via Pronote.

Monsieur l'adjoint-gestionnaire ajoute que concernant la restauration scolaire, il n'y a pas de forfait possible. Les élèves devront régler leur repas à l'unité auprès de l'intendance.

Un représentant des personnels enseignants demande combien d'élèves pourront être accueillis à la cantine. Monsieur le proviseur explique qu'en raison du nombre de tables, 120 élèves pourront y déjeuner en 3 services. Il s'agit d'une période très courte qui ne permet pas d'accueillir les élèves puisqu'à compter du 22 juin, l'établissement accueillera des sous-jurys et des jurys d'examens. A l'heure actuelle, les membres de ces jurys ne sont pas encore connus, mais beaucoup d'enseignants seront pris, et beaucoup de salles occupées.

Un représentant des personnels enseignants demande si ce protocole sera envoyé à tout le monde. Monsieur le proviseur répond qu'il sera transmis aux personnels, aux familles dont l'enfant reprendra les cours, et qu'il sera diffusé sur le site internet du lycée.

A la suite des échanges, monsieur le Proviseur met au vote le protocole sanitaire propre à l'établissement.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Adaptation du calendrier et de l'organisation scolaire

Monsieur le proviseur indique que la période de reprise des cours se déroulera du 8 au 19 juin 2020. Afin que les cours se passent au mieux et puissent respecter les mesures sanitaires, une adaptation des horaires et de nouveaux emplois du temps seront nécessaires.

Dès le 22 juin, les cours seront suspendus afin de garantir la bonne tenue des jurys et l'organisation des oraux du 2nd groupe.

Monsieur le Proviseur met au vote la proposition de réorganisation de la fin de l'année scolaire 2019-2020.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise.

La séance est levée à 19h45.

Le président du conseil d'administration



La secrétaire de séance adjointe

